

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE117 Expression: Ecriture normative			
Code	SOCM1B17	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Cyrielle BONTEMPS (bontempsc@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'amélioration de l'écrit, du point de vue de la norme: application des règles orthographiques et syntaxiques de la langue française ainsi que l'enrichissement du vocabulaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels

Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche de l'Activité d'Apprentissage ci-jointe

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B17A Expression écrite normative 30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B17A Expression écrite normative 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2021-2022 posté sur ConnectED.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI
Tél : +32 (0) 69 89 05 06 Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Expression écrite normative			
Code	23_SOCM1B17A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cyrielle BONTEMPS (bontempsc@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'usage de la langue française écrite intervient de nombreuses manières:

- communication écrite (courrier, mails)
- examens écrits,
- rapport de stage,
- en stage: courrier professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Amélioration de l'écrit, du point de vue de la norme: application des règles orthographiques et syntaxiques de la langue française;
- Enrichissement du vocabulaire;
- Développer l'autonomie des étudiants (création d'une grammaire personnelle, complétion d'une fiche-navette et emploi d'Antidote).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les règles d'accord: noms, verbes, adjectifs, participes passés;
Distinction des homophones lexicaux et grammaticaux;
Distinction dans l'usage des temps: ex: du conditionnel et du futur simple;
Conjugaison: formes correctes, bon usage des temps;
Les règles syntaxiques : usage des bonnes prépositions, etc. ;
Identification et correction des erreurs: pléonasmes, anglicismes, impropriétés, barbarismes;
Ponctuation;
Vocabulaire: propre, soutenu, adapté au média, à la cible.

Démarches d'apprentissage

Plusieurs démarches sont appliquées. L'objectif est de rendre l'étudiant maître de son apprentissage: qu'il soit capable de trouver, comprendre et appliquer les informations nécessaires pour écrire correctement.

- Recherche personnelle ou en groupe d'un point précis d'accord, à partir d'extraits de différentes grammaires.
- Utilisation du dictionnaire, du Beschrelle, de grammaires personnelles;
- Déduction à partir d'exemples et émergence de la théorie;
- Reformulation personnelle à partir d'extraits issus des productions personnelles des étudiants (anonymisées);

- Dictée zéro faute et collaboratives;
- Exercices dans le syllabus et entraînement sur Internet --> proactivité des étudiants. Chacun fait les exercices dont il a besoin. Certains sont faits ensemble en classe.
- Ecriture spontanée, correction par la professeure avec un code d'erreur, complétion de la fiche-navette et du cahier personnel à partir de ces erreurs;
- correction de cacographies avec le code erreurs afin d'acquérir le métalangage.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Le cours est ouvert à toutes les suggestions des étudiants et évolue en fonction de leurs difficultés. La matière vue est donc adaptée en fonction des demandes et des difficultés soulevées dans les productions personnelles. De plus, les étudiants ont droit à leurs outils pour toutes les productions personnelles.

Sources et références

Grevisse de l'enseignant (Grammaire de référence et 1000 exercices), Magnard 2017

Grevisse de la conjugaisons, Magnard 2019

BLEED orthographe, grammaire, Hachette, 2007

rappels théoriques et exercices <http://ccdm.qc.ca/?lang=fr>

sites Internet: ortholud, ccdmc.

TARAKDJIAN, E. et TREMBLAY.G., Le référentiel grammatical, Erasme, 1995.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours en classe ou sur la plateforme ConnectED
- Exercices distribués en classe ou déposés sur ConnectED
- Outils personnels

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q 1 : évaluation journalière pour 15 % des points (évaluation continue)

Q 2 : évaluation journalière pour 15 % des points (évaluation continue) et examen écrit pour 70 % des points

Q 3 : examen écrit pour 100 % des points

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	15	Evc	15		
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Tout travail ou TJ non présenté dans le cadre de l'évaluation continue, ou non remis dans les délais, sera sanctionné par un Zéro.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

